



Cahier de la  
32<sup>e</sup> assemblée  
générale annuelle

25 et 26 octobre 2019

Le Victorin, Victoriaville



## Mot de la présidente

La parité n'advient pas naturellement. L'argument le plus couramment utilisé pour s'opposer à la parité, tant de la part des femmes que des hommes, c'est de présumer de l'incompétence des femmes, et la crainte qu'elles ne méritent pas leur place.

S'est-on déjà interrogé sur celle des hommes?

C'est un signe criant du double standard. Si on croit cette logique, les femmes seraient par défaut incompétentes et les hommes, par défaut compétent. Ce biais inonde les réflexions sur la parité. Serait-ce un signe de recul ?

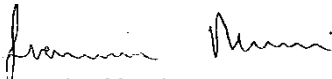
Le contexte sociohistorique profite davantage aux hommes. Ils se choisissent entre eux par des critères traditionnels de réseautage. Par défaut, les hommes tirent déjà parti d'un système de quotas!

L'argument selon lequel ce sont les femmes souvent qui ne veulent pas s'impliquer dans les instances décisionnelles vient corroborer les études qui démontrent que la majorité de celles-ci ont besoin de temps avant de donner une réponse positive à une offre de candidature.

S'y prendre suffisamment tôt dans les démarches d'appel de candidature féminine pourrait-il faire une différence?

Les femmes forment la moitié de la population et elles vivent les effets des décisions prises dans les lieux de pouvoir majoritairement masculin. La pluralité d'idées, d'opinions, d'expertises et la mixité des genres contribuent fortement au succès d'une gouvernance. Tâchons de s'en rappeler, ce sont les prémices du projet *Agricultrices et instances*.



  
Jeannine Messier  
Présidente

## Mot de la directrice générale

Comme le temps passe vite! Cela fait déjà plus d'une année que j'agis à titre de directrice générale pour les Agricultrices du Québec.

Nous pouvons affirmer que notre organisation prend actuellement son envol. Ce rayonnement est directement relié à nos efforts de représentation tant auprès de groupes partenaires, comme l'AFEAS et Groupe Femmes, Politique et Démocratie que politique avec différents ministères. La multiplication de ces rencontres auprès de femmes inspirantes est la clé, à mon avis, de notre rayonnement actuel. Il est important que les syndicats d'agricultrices dans chacune de nos régions fassent cet exercice de représentation et agissent à titre de lobby, car cela est payant.

Sans ces actions de représentation, il est fort possible que la crédibilité des Agricultrices auprès du Secrétariat à la condition féminine, du MAPAQ et du Conseil du statut de la femme soit amoindrie, que nos projets soient inexistantes et que les recommandations faites lors des différents processus de consultation sur l'égalité entre les femmes et les hommes soient restées lettre morte. On nous approche et nous consulte à titre d'expertes en condition féminine agricole. Soyons-en fières. Soyez-en fières et faites-vous confiance.

Les thèmes des années à venir porteront assurément sur l'implication des femmes dans les instances et le recrutement de membres. Notre nouveau projet sur l'entrepreneuriat au féminin permettra aussi d'attirer une nouvelle clientèle au sein de la Fédération. Celles dont leurs priorités seront davantage axées sur les capacités entrepreneuriales des femmes du monde agricole.

Je vous invite donc, dès aujourd'hui, à prendre part à cette démarche et à susciter l'intérêt des entrepreneures que vous connaissez.



  
France De Montigny  
Directrice générale

**Procès-verbal  
de la 31<sup>e</sup> assemblée générale annuelle  
des Agricultrices du Québec  
tenue à l'hôtel Plaza Québec  
Les 19 et 20 octobre 2018**



**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

SUR MOTION D'UMENT proposée par madame Alyssa Leblanc et appuyée par madame Brigitte Pigeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'ouverture de la rencontre à 13 h 27.

**2. PRÉSENCES ET PRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉES**

La présidente, madame Jeannine Messier, souhaite la bienvenue à toutes les participantes et demande à chacune d'entre elles de se nommer.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS :

**AQ**

Présidente	Jeannine Messier
Secrétaire	Patricia Saccente
Directrice générale	France De Montigny

**PERSONNES INVITÉES**

Président général de l'UPA	Marcel Groleau
Comptable – UPA	Vincent Bélanger-Marceau
Conseil du statut de la femme	Joanne Isabel
Chercheure	Nathalie Bissonnette

**DÉLÉGUÉES**

---

	Ruth Tremblay
Saguenay-Lac-St-Jean	Nicole Lalancette Diane O. Gilbert
Montérégie Ouest	Rachel Sauvé Brigitte Pigeon Alyssa Leblanc
Montérégie Est	Hélène Campbell Hélène Frappier
Mauricie	Katrine Venne Ida Carpentier Luce Damphousse

---

Lanaudière	Diane Brisson Marie-Ève Rivest Vicky Robichaud
Estrie	Amélie Brien Yolande Lemire
Chaudière-Appalaches Ouest	Caroline Dion Karine Savard Guylaine Bergeron
Chaudière-Appalaches Est	Vanessa Vir Veilleux Émilie Fortin Natacha Lagarde
Centre-du Québec	Lise Dion Lise Courchesne Valérie Fortier
Bas-St-Laurent	Jessie Rioux Nancy Caron Mélanie Claveau

**AGRICULTRICES – OBSERVATRICES :**

Yolaine Malenfant	Martine Bourgeois
Sylvie Décosse	Francine Ferland
Lise Filiatrault	Hélène Champagne
Catherine Lefebvre	Solange Boutin
Anne Cadorette	Yolande Baril Cécyre
Sylvie Touchette	Sylvie Boyer
Murielle Beaulieu	Lina Beaulieu
Louise Larouche	

**3. ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE**

La présidente s'adresse aux déléguées et aux participantes. Elle fait un résumé de la conférence *Advancing women in agriculture* à laquelle elle a assisté les 14, 15 et 16 octobre dernier à Niagara Falls. Elle mentionne qu'elle participera au développement d'autres actions pancanadiennes par le biais du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture.

Des certificats hommages ont été remis aux présidentes sortantes, soit Mmes Marie-Ève Rivest de Lanaudière et Johanne Barrette de la Mauricie.



**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Nicole Lalancette et appuyée par madame Ruth Tremblay, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'avis de convocation envoyé le 3 octobre 2018.

**5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour, SUR MOTION dûment proposée par madame Vicky Robichaud et appuyée par madame Hélène Frappier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

**VENDREDI 19 OCTOBRE 2018**

- 13 h**
1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
  2. Présences et présentation des déléguées
  3. Allocution de la présidente
  4. Lecture et adoption de l'avis de convocation
  5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  6. Lecture et adoption des procédures délibérantes
  7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 20 et 21 octobre 2017
  8. Lecture et adoption du rapport d'activités du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018
  9. Lecture et adoption des états financiers au 31 juillet 2018
  10. Nomination d'un vérificateur
- 15 h 20**
11. Suivi aux résolutions 2017
  12. Plan d'action 2018-2019
  13. Adoption des règlements généraux
  14. Étude des résolutions 2018
- 17 h**     **Ajournement**

**SAMEDI 20 OCTOBRE 2018**

- 9 h**
15. Étude des résolutions 2018 (suite)
- 9 h 30**
16. Présentation du projet *Agricultrices et instances*
- 10 h 30**
17. Présentation du portrait sur la relève agricole féminine, par Mme Nathalie Bissonnette, chercheure
- 11 h 30**     **Dîner-conférence de M. Yvon Chouinard, président Mentorat Québec**
- 13 h**     **Tirage et prix de présence**
18. Parole aux membres
  19. Allocution de M. Marcel Groleau, président général de l'UPA
  20. Témoignages des lauréates 2017
  21. Rappel du déroulement de la soirée *Gala Saturne*
- 15 h**
22. Levée de l'assemblée générale annuelle

**6. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES DÉLIBÉRANTES**

SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Amélie Brien et appuyée par madame Diane O. Gilbert, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les procédures des assemblées délibérantes.

**7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES 20 ET 21 OCTOBRE 2017**

Après une présentation abrégée du procès-verbal de l'AGA 2017, SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Ida Carpentier et appuyée par madame Nicole Lalancette, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter intégralement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 20 et 21 octobre 2017.

**8. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1ER AOÛT 2017 AU 31 JUILLET 2018**

La présidente fait une lecture du rapport d'activités au 31 juillet 2018. SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Hélène Campbell et appuyée par madame Yolande Lemire, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport d'activités au 31 juillet 2018.

**9. LECTURE ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2018**

Monsieur Vincent Bélanger-Marceau, comptable, fait la présentation des états financiers préparés par la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. À la suite de cette présentation et des réponses fournies à la satisfaction de l'assemblée, SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Amélie Brien et appuyée par madame Diane O. Gilbert, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2018.

**10. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR**

SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Ida Carpentier et appuyée par madame Ruth Tremblay, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de reconduire la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour 2018 – 2019.

Madame De Montigny mentionne que l'an prochain, il y aura un audit à produire, comme demandé, par le Secrétariat à la condition féminine pour le projet Agricultrices et instances.

**11. SUIVI AUX RÉOLUTIONS 2017  
2017-01 Maintien de la quote-part**

Les déléguées, membres des AQ, réunies en assemblée générale annuelle, demandent :

De maintenir la quote-part à 16 \$.

**Suivi** : Les régions maintiennent la quote-part à 16 \$.

## **2017-02 Augmentation des frais annuels**

Les déléguées, membres des AQ, réunies en assemblée générale annuelle, demandent :

D'augmenter le montant de la cotisation annuelle de 5 \$, passant ainsi de 40 \$ à 45 \$ en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Suivi** : L'augmentation n'a pu être appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dû à un conflit lié aux règlements généraux des syndicats régionaux d'agricultrices. L'augmentation doit être votée en assemblée en région.

## **2017-03 Planification stratégique standardisée**

Les déléguées, membres des AQ, réunies en assemblée générale annuelle, demandent :

D'élaborer une planification stratégique standardisée qui puisse s'appliquer à l'ensemble des régions sans pour autant renoncer à leur laisser quelques caractéristiques d'individualisation afin que chaque région puisse exprimer son originalité.

**Suivi** : Il y a eu la création d'un document visant à prioriser les actions régionales selon les 6 axes prioritaires de la planification stratégique des AQ. L'activité a eu lieu lors de la rencontre interrégionale du 18 avril 2018.

## **2017-04 Partage de la route**

Les déléguées, membres des AQ, réunies en assemblée générale annuelle, demandent :

À la confédération de l'Union des producteurs agricoles, à la FQM, à l'UMQ et Vélo Qc

De faire des représentations auprès des instances décisionnelles afin de faire respecter la réglementation déjà en vigueur.

De faire des démarches auprès de la SAAQ pour qu'une campagne de sensibilisation et d'affichage soit portée à la télévision. La campagne augmenterait le respect envers tous les usagers de la route. La route se partage autant avec des véhicules à vitesse lente tels que les tracteurs et autres machineries agricoles.

De faire les démarches nécessaires auprès des écoles de conduite afin que dans les cours de conduite, il y ait une partie consacrée à la circulation des véhicules tels que les tracteurs ou autres machineries agricoles.

**Suivi** : L'UPA a présenté un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement lors des consultations sur le projet de loi n 165, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions.

À la suite de cette intervention de l'Union, il y a eu mise en place d'un comité avec le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET-UPA) ayant pour mandat de concevoir une stratégie de communication ainsi que de proposer un panneau de sensibilisation destiné à prévenir les usagers de la route des risques liés à la présence de véhicules agricoles. Une affiche à ce sujet devrait être disponible pour les municipalités à l'automne 2018.

Transmission de la résolution au ministre des Transports ainsi qu'à la Société de l'assurance automobile du Québec le 15 mars 2018.

### **2017-05 Modification de la classe « 8 » du permis de conduire**

Cette résolution a été rejetée.

### **2017-06 Âge permis pour la conduite de véhicule agricole**

Les déléguées, membres des AQ, réunies en assemblée générale annuelle, demandent :

De faire les représentations nécessaires auprès de la confédération de l'Union, des instances gouvernementales, dont le ministère des Transports et la Société de l'Assurance Automobile du Québec, afin de faire modifier l'article de loi sur la classe « 8 » du permis de conduire pour la remettre à 14 ans, en y ajoutant un maximum de 150 hp de force de moteur.

De demander aux centres de formation accrédités par le ministère du Transport de créer un programme d'accès à la conduite de tracteur dès l'âge de 13 ans.

**Suivi** : Le groupe de travail sur les normes de circulation des véhicules agricoles de l'UPA n'a pas priorisé cette résolution en cours d'année vue d'autres enjeux plus significatifs.

## **12. ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2017-2018**

Madame France De Montigny présente les principales actions pour l'année 2018-2019.

SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Vicky Robichaud et appuyée par madame Nicole Lalancette, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le plan d'action 2018-2019.

## **13. ADOPTION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

SUR MOTION DÛMENT proposée par madame Natacha Lagarde et appuyée par madame Diane O. Gilbert, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'ajouter l'article 16.10 qui stipule // *adopte les politiques d'embauche des employé.es-cadre de l'UPA et procède à leur évaluation périodique.*

## **14. ÉTUDES DES RÉSOLUTIONS 2018**

### **2018-01 Surveillance accrue aux frontières des produits du lait**

---

**Considérant** que du lait et de ses dérivés vont entrer au Québec en provenance des États-Unis;

**Considérant** le fait que les Producteurs de lait du Québec n'ont pas droit à l'utilisation d'hormones de croissance;

**Considérant** que le programme ProAction est implanté au Québec;



**Considérant** que les quatre volets du programme ProAction sont les suivants :

1. La qualité du lait;
2. La biosécurité;
3. Le bien-être animal;
4. L'environnement.

**SUR MOTION DÛMENT** proposée par madame Diane O. Gilbert et appuyée par madame Amélie Brien, **IL EST UNANIMEMENT** résolu :

- ▶ Que les Agricultrices du Québec appuient les interventions des Producteurs de lait du Québec afin qu'ils fassent les démarches nécessaires auprès du Gouvernement du Canada pour s'assurer d'une surveillance accrue aux frontières afin que tous les produits contenant du lait et du lait diafiltré soient soumis à un contrôle de qualité équivalant aux standards de production auxquels les producteurs de lait québécois sont tributaires.

## **2018-02      Promouvoir le lait canadien**

---

**Considérant** que le consommateur est plus soucieux de vouloir se procurer des produits alimentaires de qualité;

**Considérant** qu'il est très difficile pour le consommateur d'avoir un étiquetage clair;

**Considérant** que les producteurs laitiers du Canada travaillent 7 jours sur 7 pour offrir un lait de qualité.

**SUR MOTION DÛMENT** proposée par madame Nicole Lalancette et appuyée par madame Katrine Venne, **IL EST UNANIMEMENT** résolu :

- ▶ Que les Agricultrices du Québec appuient les interventions des Producteurs de lait du Québec auprès du Gouvernement du Canada afin de normaliser l'étiquetage des produits laitiers canadiens.

## **2018-03      Accord États-Unis Mexique Canada (AEUMC)**

---

**Considérant** les pertes de revenus importantes des producteurs agricoles du Québec touchés par l'AEUMC;

**Considérant** que la survie de plusieurs entreprises agricoles est menacée suite au dernier accord de l'AEUMC;

**Considérant** que l'endettement et les pertes importantes de revenus associés à cet accord créent, une détresse tangible chez les producteurs agricoles du Québec.

**SUR MOTION DÛMENT** proposée par madame Ida Carpentier et appuyée par madame Diane Brisson, **IL EST UNANIMEMENT** résolu :

- ▶ Que les Agricultrices du Québec fassent les démarches nécessaires auprès du Gouvernement du Canada pour qu'une compensation directe soit donnée aux entreprises agricoles touchées par cet accord, et ce, sans aucune obligation d'investissement de leur part.

## **2018-04 Réintégration du volet éducation familiale au programme scolaire**

---

- Considérant** que la santé globale, l'alimentation, les finances et l'environnement sont des sujets de préoccupation de plus en plus importants pour la jeune génération;
- Considérant** l'importance d'éduquer la nouvelle génération sur la chaîne alimentaire (provenance, production, etc.);
- Considérant** la facilité d'accès au crédit et que le taux d'endettement est de plus en plus élevé;
- Considérant** l'importance de revenir aux bases; d'apprendre à cuisiner, faire un budget, de jardiner et à réparer plutôt que de jeter;
- Considérant** qu'afin d'intégrer de bonnes et saines habitudes de vie, il faille préparer et éduquer la nouvelle génération dès son plus jeune âge;
- Considérant** l'importance de préparer la nouvelle génération à devenir des adultes autonomes et par conséquent des consommateurs avertis.

**SUR MOTION DÛMENT** proposée par madame Diane Brisson et appuyée par madame Alyssa Leblanc, **IL EST UNANIMEMENT** résolu :

- ▶ Que la confédération de l'Union des producteurs agricoles de faire les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin que soit réintégré un volet d'éducation familiale au programme scolaire québécois contenant une partie agricole avec théorie et pratique (cuisine, budget, jardinage, visite de ferme, santé et environnement).

## **2018-05 Changement de nom de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec**

---

- Considérant** que plus de 20 % des mandataires des entreprises acéricoles sont des femmes;
- Considérant** le haut pourcentage du vote indicatif visant à changer le nom de la Fédération pour Producteurs et productrices acéricoles du Québec dans le cadre de leur assemblée générale annuelle;
- Considérant** la faible représentation du nombre de femmes élues au sein de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec;
- Considérant** que la féminisation des textes est l'un des moyens pouvant favoriser l'intégration des femmes au sein d'une organisation;
- Considérant** que les Agricultrices du Québec réalisent une initiative visant à augmenter le nombre d'élues au sein de l'ensemble des affiliés de l'Union des producteurs agricoles.

**SUR MOTION DÛMENT** proposée par madame Natacha Lagarde et appuyée par madame Yolande Lemire, **IL EST UNANIMEMENT** résolu :

- ▶ D'appuyer la Fédération des producteurs acéricoles du Québec afin qu'elle aille de l'avant dans leur processus de changement de nom de l'organisation pour devenir Producteurs et Productrices acéricoles du Québec.

**2018-06 Poste Agricultrice au sein des syndicats locaux de la  
fédération régionale de l'UPA d'Outaouais-Laurentides**

---

- Considérant** qu'aucun syndicat d'agricultrices n'est présent sur le territoire et que les membres sont greffées au syndicat des Agricultrices de Lanaudière;
- Considérant** le faible nombre de femmes élues dans les syndicats locaux de la fédération régionale de l'UPA d'Outaouais-Laurentides;
- Considérant** l'impact positif de l'atteinte de la mixité au sein des conseils d'administration et qu'il faut généralement trois (3) femmes pour former une masse critique qui change la dynamique d'un conseil d'administration;
- Considérant** que dix (10) des douze (12) fédérations régionales de l'UPA ont implanté un poste Agricultrice dans leurs syndicats locaux dans le cadre de l'UPA du futur;
- Considérant** que l'UPA s'est dotée d'une cible d'atteindre 25 % de femmes élues dans ses instances afin d'être représentatif du pourcentage de femmes copropriétaires et propriétaires d'entreprises agricoles au Québec;
- Considérant** que les Agricultrices du Québec entament une démarche visant à favoriser la présence des femmes dans l'ensemble des fédérations régionales et des groupes spécialisés affiliés à l'UPA :

**SUR MOTION DÛMENT** proposée par madame Vicky Robichaud et appuyée par madame Marie-Ève Rivest, **IL EST UNANIMEMENT** résolu :

- ▶ Que les Agricultrices du Québec entament des démarches auprès de la fédération régionale de l'UPA d'Outaouais-Laurentides afin de faciliter l'arrimage entre les Agricultrices de Lanaudière-Outaouais-Laurentides et la fédération régionale de l'UPA d'Outaouais-Laurentides.

**2018-07 Détresse psychologique**

---

- Considérant** la conjoncture difficile suscitée par la signature de l'accord États-Unis-Mexique-Canada;
- Considérant** que malgré la présence du réseau de sentinelle mit en place en région, par notre association, cette dernière peine à répondre à tous les besoins en croissance de détresse psychologique;
- Considérant** que malgré l'aide très appréciée apportée de la Maison de répit, celle-ci peine à venir en aide à tous ceux et celles qui en ont besoin;
- Considérant** que présentement aucune ressource n'est mise en place en cas de détresse pour faire du remplacement à la ferme afin d'intervenir rapidement et limiter les séquelles causées par les épisodes de détresse psychologique.

**SUR MOTION DÛMENT** proposée par madame Hélène Campbell et appuyée par madame Amélie Brien, **IL EST UNANIMEMENT** résolu :

- ▶ Que la confédération de l'Union des producteurs agricoles fasse les démarches nécessaires pour mettre en place un service de remplacement à la ferme qui soit rapide et efficace afin de limiter la détresse psychologique chez nos producteurs et productrices.

**15. PRÉSENTATION DU PROJET AGRICULTRICES ET INSTANCES**

Madame France De Montigny présente le projet Agricultrices et instances. Elle souligne qu'elle a rencontré plus de 70 % des groupes spécialisés et la réponse est très favorable jusqu'à maintenant.

De plus, à compter du mois de novembre, elle rencontrera les directeurs régionaux accompagnés des agents syndicaux et elle demande que les présidentes régionales l'accompagnent lors de ces rencontres.

**16. PRÉSENTATION DU PORTRAIT SUR LA RELÈVE AGRICOLE FÉMININE**

Madame Nathalie Bissonnette, chercheuse pour le Conseil du statut de la femme, a présenté le portrait préliminaire de recherche La relève agricole féminine au Québec – Remuer ciel et terre. Ce document dépeint les parcours différents de trois agricultrices de la relève en soulevant les défis qu'elles rencontrent comme gestionnaires d'entreprises agricoles.

À la fin de sa présentation, elle a adressé la demande de recevoir des références d'agricultrices qui ont pris la relève sur des fermes non apparentées après 40 ans ainsi qu'une de nationalité immigrante.

**17. PAROLE AUX MEMBRES**

Différentes participantes informent les membres des activités qui ont lieu ou auront lieu dans leurs régions.

**18. ALLOCUTION DE M. MARCEL GROLEAU, PRÉSIDENT-GÉNÉRAL DE L'UPA**

Monsieur Marcel Groleau, président général de l'UPA, fait le point sur les différents dossiers agricoles.

**19. TÉMOIGNAGES DES LAURÉATES 2017**

Madame Jeannine Messier invite l'Agricultrice entrepreneure, Mme Catherine Lefebvre de la région de la Montérégie Ouest, l'Agricultrice de l'année, Mme Martine Bourgeois de la région de la Montérégie Est, la Jeune agricultrice, Mme Émilie Gaudreault du Saguenay-Lac-St-Jean, et Sylvie Lacoste, l'Agricultrice de passion de la région du Bas-St-Laurent à livrer leurs témoignages.

Les lauréates relatent leur cheminement depuis leur inscription et mentionnent l'expérience et la satisfaction qu'elles ont eues à seulement remplir le formulaire. Elles rapportent les remerciements qu'elles ont reçus au courant de la dernière année et tous les changements vécus.

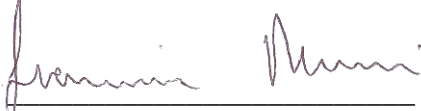
Toutes s'entendent pour décrire l'expérience comme très enrichissante et valorisante. Elles encouragent toutes les agricultrices à poursuivre leurs implications à tous les niveaux et à tenter leur chance dans cette aventure.

**20. RAPPEL DU DÉROULEMENT POUR LA SOIRÉE**

Un rappel est fait concernant les détails de la soirée concernant la prise de photo, les rendez-vous avec les coiffeuses et l'endroit et l'heure pour le cocktail qui est ouvert à tous.

**21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisé, SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR madame Nicole Lalancette et appuyée par madame Ida Carpentier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la réunion de l'assemblée générale annuelle à 15 h 17.

  
Jeannine Messier, présidente

  
Diane O. Gilbert, 1<sup>re</sup> vice-présidente

## Partenaires financiers – Gala Saturne 2018

Sincères remerciements à nos généreux partenaires qui  
ont contribué au succès du Gala Saturne 2018

### Partenaires *Platine*



### Partenaires *Or*



### Partenaires *Argent*



### Partenaires *Bronze*



### Partenaires *Ami*

Cargill Nutrition Animale/Division de Cargill Limitée  
Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ)  
Desjardins Entreprises  
Exceldor  
Shur-Gain/Trouw Nutrition  
Valacta



555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil | Qc J4H 4E7 | 450 679-0540, 8469  
fed.agricultrices@upa.qc.ca  agricultrices.com

 fed.agricultrices  
 AgricultricesQc